UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS4487-20	LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE, 1939-1945.
Numéro du cours	Titre du cours

H-2025	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LEVESQUE, JEAN	2086	levesque.jean@uqam.ca	A-6075
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Lundi 14h00-16h00 et sur rendez-vous.

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations – Pondération 4
5 Calendrier du cours 4
6 Modalités du cours 5
6.1 Modalités de participation au cours 5
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 5
6.3 Modalités de remise des travaux 5
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 5
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 5
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 5
7 Bibliographie – Médiagraphie 6
7.1 Documentation obligatoire 6
7.2 Documentation complémentaire 6
8 Références 8
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique – Plagiat 8
8.2 Document et Informations additionnelles 9
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 10
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 11
8.5 Compétences 12

1 DESCRIPTION DU COURS

Aux dires de l'historien anglais John Keegan, l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale n'est pas encore écrite. Par cette expression, il veut simplement dire qu'une version convenant à toutes les parties impliquées n'est pas possible pour le moment. Selon lui, les passions sont trop virulentes, les plaies sont encore trop vives et les débats trop acerbes. L'histoire de la guerre, comme en témoigne l'industrie éditoriale qui lui est consacrée et à laquelle Keegan participe, s'écrit et se récrit à un rythme effréné. C'est peut-être parce que nous nous vivons dans un monde dont les prémices politiques et éthiques sont en bonne partie héritées de la Deuxième Guerre mondiale et peut-être aussi parce que la génération du front qui y a participé nous quitte progressivement. En ce sens, il n'est pas déplacé de s'y pencher de façon soutenue. En tant que cours de deuxième niveau en histoire, il vise à familiariser l'étudiante et l'étudiant avec les grandes étapes dans l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, d'offrir une initiation aux principales interprétations et courants de l'historiographie et de développer la capacité de synthèse des nouvelles forces dans le domaine des relations internationales et des conflits militaires (forces économiques, sociales, idéologiques, organisations internationales, de même que des facteurs technologiques ou culturels).

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours est un cours magistral d'analyse de niveau 4000, sans prérequis formel, mais en vue duquel il est souhaitable d'avoir complété le cours d'introduction à l'histoire de l'Europe contemporaine et/ou un cours sur l'Asie contemporaine. Il combine les approches d'histoire militaire, politique, diplomatique et, dans la deuxième partie, les apports de l'histoire économique, sociale et même culturelle dans le dernier cours. Toujours dans cette deuxième partie, l'approche d'histoire comparée sera au centre de l'analyse du Second conflit mondial.
Au terme de ce parcours, les étudiantes et étudiants seront capables de :

- Identifier les grands événements, séquences et parties de la Seconde Guerre mondiale, la diversité de ses fronts et des engagements;
- Identifier les grands acteurs, décideurs, leurs politiques et leurs stratégies;
- Analyser les concepts de base qui constituèrent les stratégies des belligérants;
- Analyser les déterminants économiques, sociaux, technologiques, culturels et idéologiques qui influèrent sur les actions des belligérants et sur le cours de la guerre;
- Établir des comparaisons entre les types de mobilisation, de capacités militaires et de stratégies des belligérants et leur influence sur l'issue du conflit;
- Acquérir une interprétation de base de la Shoah, des meurtres de masse, des particularités de chacun et du traitement des civils dans le conflit;
- Se familiariser avec les interprétations récentes du conflit et des débats historiographiques qui ont modelé nos connaissances actuelles;
- Développer une vue d'ensemble du conflit et de ses conséquences à court, moyen et long terme;
- Développer un regard critique sur les discours publics entourant la Deuxième Guerre mondiale dans différents pays participants.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Correspondant à deux approches combinées et complémentaires qui définissent la perspective et l'approche pédagogique, le cours se divise en deux grandes parties. Tout d'abord, les cours qui vont jusqu'à l'examen de mi-semestre sont organisés de manière plus chronologique et ont pour objectif de présenter en détail les grandes étapes de la guerre du point de vue diplomatique, politique et militaire. Par la suite, la seconde moitié du cours présente des analyses thématiques approfondies sur plusieurs grandes questions reliées au déroulement du conflit comme le rôle de la mobilisation, de l'économie de guerre, de la collaboration et des résistances, de l'ordre nazi, de l'Holocauste et des expériences d'extermination de masse et de ce qu'il est convenu d'appeler maintenant la sortie de guerre.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le cours sera essentiellement donné sous forme magistrale, mais comprendra des extraits de films et des discussions ponctuelles sur les grands thèmes du cours.

1. Tests.
   A. Objectifs et démarche

      Le but des tests est la vérification périodique des connaissances. Il est à noter que la matière des tests n'est pas à strictement parler cumulative. Pour l'examen de mi-semestre, l'accent sera mis sur les questions d'identification au choix portant sur la première partie du cours, qui suppose une approche plus chronologique du conflit, et sur une question à développement de type essai. Pour l'examen final, il y aura moins de questions d'identification et deux questions à développement portant sur les grands

thèmes vus durant la seconde partie du cours. Même si plusieurs exemples vus dans la première partie du cours pourront servir à répondre aux questions à développement de l'examen final, ces dernières seront plutôt orientées vers une compréhension des thèmes vus dans la seconde partie du cours.

B. Évaluation

Chacun des deux tests sera divisé en deux parties. La première partie sera composée de questions d'identification d'acteurs, d'événements, d'institutions ou de concepts et de leur importance historique. Il sera possible de d'identifier quelques termes parmi un choix plus large. La deuxième partie de l'examen sera composée de questions à développement à choisir à partir d'une courte liste.

Pour les examens, les questions d'identification seront évaluées à partir de leur exactitude historique et de l'explication de leur importance historique. Quant aux questions à développement, les critères d'évaluation seront : organisation, capacité d'analyse critique et exactitude historique. Les deux examens compteront respectivement pour 30% de la note finale.

2. Dissertation

A. Objectifs et démarche

Permettre à l'étudiante et à l'étudiant de démontrer ses capacités pour effectuer une recherche sur un sujet particulier en se servant de sources historiques appropriées. Une liste de thèmes suggérés sera disponible sur la plateforme Moodle dès le début du cours. Les participantes et participants pourront soumettre pour approbation par le professeur un sujet non inclus dans la liste des thèmes suggérés **au plus tard 3 semaines** avant la date de remise, en expliquant leur choix de thème, leur approche et quelques titres pertinents. Le thème de la dissertation doit être largement compris dans la période et la thématique couvertes par le cours, mais il peut consister en une analyse d'un front, d'une campagne ou même d'une bataille et de son importance dans l'issue du conflit. L'étude du rôle d'un acteur politique ou militaire, de découvertes technologiques, de facteurs sociaux, politiques et économiques est aussi valable en autant qu'elle soit abordée dans une perspective analytique. Les thèmes diplomatiques, de même que ceux liés à l'histoire culturelle sont aussi les bienvenus. Il importe de cerner une bonne problématique, de constituer une bibliographie comportant les meilleures sources disponibles et de rédiger un rapport logique et cohérent selon les normes habituelles. Des explications précises sur ce qui constitue ou pas un thème approprié pour la dissertation seront données en classe durant la première partie du cours.

Se référer au « Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire», surtout aux pages 9 et suivantes pour les normes de présentation. Des informations supplémentaires seront fournies en classe, mais la deuxième partie (chapitres 10 à 14) du livre de Jocelyn Létourneau *Le coffre à outils du chercheur débutant. Guide d'initiation au travail intellectuel* est recommandé par le professeur.

B. Évaluation

La dissertation de 10 à 12 pages compte pour 40 % de la note finale. Elle doit être présentée selon les normes fournies dans le « Guide des étudiants de premier cycle en histoire». Les critères d'évaluation seront les suivants : qualité de la problématique, organisation logique et cohérente du texte, qualité de la recherche et capacité d'analyse.

Retard : Dans le but d'assurer l'équité, une pénalité de retard de 5% par jour s'appliquera pour la remise des travaux. Aucun travail ne sera accepté après une semaine de retard, à moins de circonstances exceptionnelles.

Qualité du français : la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Examen **INTRA**	**30**	**18 février**
Examen **FINAL**	**30**	**15 avril**
Dissertation	**40**	**18 mars**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	7 janvier	Introduction générale. Présentation du plan de cours.	
2	14 janvier	Les causes de la Deuxième Guerre mondiale en Europe et en Asie.	Quellien : Introduction, Moodle.
3	21 janvier	La Blitzkrieg en Europe. La guerre en Asie. Les fronts périphériques.	Quellien : chap. 1-5,7,9,10-11.
4	28 janvier	Le retournement : Atlantique-Afrique du Nord-Front de l'Est-Pacifique. Film : War of the Century (Laurence Rees, 1999)	Quellien : chap.6, 12-13, 24-27
5	4 février	La fin de la guerre en Europe.	Quellien : chap. 28-31, 33, 34.
6	11 février	La fin de la guerre en Asie. Le nouvel ordre mondial.	Quellien : chap. 32, 37-38, 41.
7	18 février	**Examen intra**	
8	25 février	La mobilisation et l'économie de guerre	Quellien : chap. 16-21.
9	4 mars	**Semaine de lecture**	
10	11 mars	Stratégies et technologies.	Moodle
11	18 mars	Le nouvel ordre nazi en Europe et japonais en Asie. **Remise du travail de session**.	Quellien : chap. 22, 23. Moodle
12	25 mars	Collaborateurs et résistants. **Évaluation du cours**.	Quellien : chap. 8, Moodle
13	1er avril	Shoah et exterminations de masse.	Moodle
14	8 avril	L'héritage de la guerre : mémoire et histoire	Moodle
15	15 avril	**Examen final en classe.**	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Comme il s'agit d'un cours magistral, la présence n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Cette année, l'évaluation du cours aura lieu **le 25 mars** en début de séance. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE – MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Le manuel de Jean QUELLIEN, *La Seconde Guerre mondiale, 1939-1945*. Paris, Tallandier, 2017 (1ère éd. 2015), 886 p. (Collection «Texto») est obligatoire et disponible en version numérique pour achat à la Coop de l'UQÀM. Il est offert en version ePub et PDF au prix de 15.99$.
Les autres textes obligatoires seront disponibles sur la Plateforme Moodle au sigle du cours.

Bien qu'il soit de facture plus événementielle et non obligatoire, pourront consulter à profit la synthèse de :

John KEEGAN, *La Deuxième Guerre mondiale*, trad. Marie-Alyx Revellat, Paris, Perrin, 1990 (ed. angl. 1989).599 p.

Les étudiants et étudiantes très sérieux pourront profiter de la profondeur et de l'exhaustivité de la synthèse suivante en deux volumes: *1937-1945, La guerre-monde*, tome I, II. dir. Alya AGLAN et Robert FRANK. Paris, Gallimard, 2015, 2 485p. (Collection «Folio»).

De même, le professeur ne peut que recommander la synthèse récente et très complète d'Olivier WIEVORKA, *Histoire totale de la Seconde Guerre mondiale*. Paris, Perrin/Ministère des Armées, 2023. 1 068 p.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

BIBLIOGRAPHIE[1]

1938-1948. Les années de tourmente. De Munich à Prague : dictionnaire critique. ss. dir. Jean-Pierre Azéma et François Bédarida. Paris, Flammarion, 995, 1136 p.
Costello, John. *La Guerre du Pacifique*. 2 vols. Paris, Pygmalion, 1982.
Durand, Yves. *Histoire générale de la Deuxième Guerre mondiale*. Bruxelles, Éditions Complexe, 1997, 988 p.
Durand, Yves. *Le nouvel ordre européen nazi, 1938-1945*. Bruxelles, Éditions Complexe, 1990, 341 p.
The Economics of World War II. Six Great Powers in International Comparison. ss. dir. Mark Harrison. Cambridge, Cambridge University Press, 1998, 307 p.
Iriye, Akira. *The Origins of the Second World War in Asia and the Pacific*. Londres/ New York, Longman, 1987, 202 p.
Keegan, John. *La Deuxième Guerre mondiale*. trad. Marie-Alyx Revellat. Paris, Perrin, 1990 (ed. angl. 1989). 599 p.
Kershaw, Ian. *L'Europe en enfer, 1914-1949*. Trad. Aude de Saint-Loup et Pierre-Emmanuel Dauzat. Paris, Seuil, 2016 (éd. orig. angl. 2015).
Kershaw, Ian. *Choix fatidiques. Dix décisions qui ont change le monde, 1940-1941*. Paris, Seuil, 2009.
Kershaw, Ian. *La fin: Allemagne (1944-45)*. Paris, Seuil, 2012.
Les mythes de la Seconde Guerre mondiale. ss.dir. Jean Lopez et Olivier Wieviorka. Paris, Perrin, 2015-2017. 2 vols.
Masson, Philippe. *Une guerre totale, 1939-1945. Stratégies, moyens, controverses*. Paris, Tallandier, 1990, 642 p.
Masson, Philippe. *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale*. 3 vols. Paris, Larousse, 1979-1980.
Mazower, Mark. *Hitler's Empire. How the Nazis Ruled Europe*. New York, Penguin Press, 2008, 745 p.
Michel, Henri. *La Seconde Guerre mondiale*. Paris, Omnibus, 2001 (1ère ed. 1968), 977 p.
Messenger, Charles. *Atlas de la Seconde Guerre mondiale : Europe*. trad. Thierry Chaucheyras. Paris, Autrement ,1999, 233 p.
Overy, Richard J. *Atlas historique du IIIe Reich, 1933-1945 : la société allemande et l'Europe face au système nazi*. trad. Anne Kerlan-Stephens. Paris, Autrement , 1999, 144 p.
Overy, Richard J. *The Origins of the Second World War*. London/ New York, Longman, 1998, 145 p.
Overy, Richard J. *Why the Allies Won*. New York, W. W. Norton & Co, 1995, 396 p.
Overy, Richard J. et Andrew Wheatcroft. *The Road to War*. New York, Penguin Books, 1999 (1ère éd. 1989), 443 p.

[1] Une bibliographie plus exhaustive sera déposée sur la plateforme Moodle au sigle du cours durant les premières semaines du cours.

The Oxford Companion to World War II. ss. dir. I.C.B. Dear et M.R.D. Foot. Oxford, Oxford University Press, 2005, 1039 p.
Parker, R.A.C. *The Second World War. A Short History*. Oxford, Oxford University Press, 2001 (1ère éd. 1989), 330 p.
Weinberg, Gerhard L. *A World at Arms. A Global History of World War II*. Cambridge, Cambridge University Press, 1994, 1178 p.
Werth, Alexander. *La Russie en guerre*. trad. Michel Zeraffa. Paris, Stock, 1965.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE – PLAGIAT

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES *(pour les étudiant.e.s en enseignement)*

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;	Maîtrise	
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.	Maîtrise	



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.